

Revue Neptunia

Convention d'auteur

La revue Neptunia est publiée par une structure associative, sans but lucratif, et ne peut prendre en considérations que des contributions bénévoles. En contrepartie, les auteurs conservent la propriété intellectuelle des textes publiés dans la revue. La revue n'édite pas de « tirés à part » (sauf, éventuellement, sous forme numérique), mais trois exemplaires de la revue sont adressés à l'auteur de chaque contribution lorsque celle-ci y est publiée.

Les textes proposés, sous forme numérique, ne doivent pas avoir fait l'objet d'une publication antérieure, et les auteurs doivent signaler si les textes qui nous sont adressés, le sont également à d'autres revues (sous la même forme ou sous une forme différente).

Les textes reçus par la revue sont examinés dans un délai qui, normalement, n'excède pas trois mois. L'auteur de l'envoi est informé de la décision de la revue qui, lorsqu'ils sont de qualité et qu'ils entrent dans son domaine éditorial, sont acceptés sous la forme générale qui leur a été donnée initialement, ou moyennant un certain nombre de modifications qui sont suggérées à l'auteur. Toutefois, la rédaction se réserve la possibilité d'effectuer certaines modifications mineures de rédaction et de présentation, afin d'adapter chaque texte aux exigences du format « magazine » de la revue. Ces éventuelles modifications sont soumises aux auteurs avant publication.

Les illustrations doivent être fournies ou proposées par l'auteur. Les illustrations émanant d'une institution autre que le Musée national de la Marine, les Archives Nationales ou le SHD (Service Historique de la Défense), doivent être accompagnées de l'autorisation de reproduction dans les colonnes de Neptunia.

Une fois le texte accepté de manière formelle par la revue, celle-ci l'intègre à son programme de publication, et la parution doit normalement intervenir dans les 24 mois qui suivent (8 numéros), en fonction de divers impératifs, et notamment, de l'équilibre général de chaque numéro de Neptunia.

Un Guide de Rédaction et de Présentation est annexé à cette convention. Il doit être respecté dans toute la mesure du possible par les auteurs afin de faciliter le travail (bénévole) de préparation de la revue. Les textes présentés selon ces recommandations ont naturellement plus de chance d'être publiés rapidement, pour autant qu'ils entrent dans l'objet de Neptunia (L'illustration et l'histoire du patrimoine maritime, pris au sens large).

Je donne mon accord sur les termes de cette convention, et j'ai pris connaissance du guide de rédaction et de présentation qui lui est annexé

Signature de l'auteur